

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### **Inscription**

L'inscription vaut pour 10 mois d'engagement.

### **Tarifs**

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et sur le site internet. Ils s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur le jour de la facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email. Le cavalier se verra remettre une facture annuelle et sur demande à chaque règlement pour les prestations ponctuelles.

### **Licence FFE et assurances**

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (galops) et de bénéficier de réductions ou de tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales. Pour la validation de cette licence compétition il faudra vous rendre sur votre page cavalier FFE avec votre numéro de licence et votre code secret, imprimer un certificat médical à faire remplir par votre médecin (attention à la visibilité du cachet) puis le déposer sur cette même page. Tout licencié ayant renseigné son adresse mail peut recevoir le MEL Cavalier FFE contenant les informations sur les partenariats (notamment les grands concours) et disposer d'un accès privilégié sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) grâce à sa page Cavalier FFE. La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. À ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties détaillé dans le contrat consultable sur le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com). Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

### **Droit à l'image**

Le cavalier ou ses accompagnants sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site internet ou tout autre support. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

### **Modalités de paiement**

L'acquiescement mensuel du montant de l'abonnement sera effectué par prélèvement bancaire automatique le 5 (cinq) de chaque mois, sur le compte bancaire du souscripteur signataire de l'autorisation de prélèvement ou de son représentant légal. Chaque mois, le souscripteur s'engage à disposer de fonds nécessaires sur son compte bancaire afin de s'acquiescer de son paiement.

En cas d'impayés du prélèvement pour motifs techniques et/ou défaut de provisions, la créance demeurera exigible et sera majorée de frais de traitement. Le souscripteur fera son affaire de frais bancaires induits.

Consécutivement au rejet de la seconde présentation ou d'une opposition au prélèvement, l'abonnement sera résilié de pleins droits par le club qui le notifiera par courrier simple. Au terme de la réception de l'information du rejet du prélèvement, le souscripteur ne sera plus autorisé à accéder au club. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

### **Préavis**

Possibilité de rompre le contrat seulement sur présentation d'un justificatif dans le cas d'une grossesse ou de déménagement avec un préavis de 2 mois.

### **Suspension**

En cas d'arrêt maladie ou d'accident du travail, prévenir de votre absence par sms (24h avant) au 06.59.38.58.40, apporter votre justificatif médical afin de récupérer vos séances dans les 15 jours après votre reprises. En aucun cas les séances ne sont repérables passé ce délai.

### **Attestation et certificat médical**

Le Souscripteur atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent la pratique du sport en général et plus particulièrement de l'équitation.

Dans les huit jours suivant l'inscription, puis chaque année à date d'anniversaire, le souscripteur s'engage à fournir au centre un certificat médical attestant, de moins d'un mois, de sa condition physique.

Le manquement à cette obligation de la part du souscripteur entraîne de sa part la renonciation ) tout recours à l'encontre du club. Le souscripteur portera seul la responsabilité des conséquences directes, indirectes et en connaissance décharge le centre de toutes responsabilités. À défaut de présentations dans les termes énoncés, le souscripteur révoque la résiliation du contrat en cas de maladie, d'affection congénitale ou acquise, de conséquence d'accident dont le diagnostic a été porté antérieurement à la date de signature du contrat.

### **Résiliation**

En cas de résiliation durant la période d'engagement, le souscripteur restera redevable de cas 10 (dix) prélèvements (fin des cours fin juin).

Fait à

Le

Souscripteur

(prénom, nom et mention « Lu et approuvé »).